Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID: 059-215903832-20221024-DC_2022_115-AU



Service: Etat Civil JNV/CB/LL N° DC-2022-115 République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur BERQUET Michel tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3373 à Monsieur BERQUET Michel domicilié à Marly (Nord) – 42 résidence Guynemer.

Cette concession est accordée à compter du 21 octobre 2022 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 24 octobre 2022

Pour Le Maire, L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le

Isabelle DUPONT